



Livraison cuisine NOLTE non conforme

Par **CUISINE NOLTE**, le **19/07/2014** à **11:55**

Bonjour,
Nous avons acheté une cuisine d'exposition NOLTE et signé un bon de commande.
Le cuisiniste NOLTE a fait faillite entre deux et un autre cuisiniste NOLTE a repris le magasin.
De ce fait certains éléments et électroménagers ont disparu entre temps.
Le nouveau cuisiniste vient de nous livrer la cuisine. Il a repris à sa charge les électroménagers ayant disparus.
Cependant à ce jour il y a des éléments abimés, de l'électroménager abimé également et des éléments manquants par rapport au bon de commande signé.
Le nouveau cuisiniste va se retourner contre le transporteur cependant pour les éléments manquants il me stipule que ce n'est pas de son fait et que c'est l'ancien gérant qui n'a pas fait son travail.
Nous aimerions savoir si le nouveau cuisiniste doit être tenu responsable de l'ensemble des éléments manquants et doit nous livrer l'ensemble des meubles et accessoires qui apparaissent sur notre bon de commande.
Et ensuite nous aimerions savoir comment marche les assurances lorsqu'il y a eu des dégâts causés pendant le transport.
Merci d'avance pour votre aide.
Cordialement,